

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le septième (7^e) jour du mois de mars 2022, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay ainsi que Messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew (par voie de visioconférence zoom) et Claude Poulin, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Absents : Monsieur le conseiller Dany Tremblay.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 20, monsieur le Maire mettant fin à celle-ci.

NOTE AJOURNEMENT

À 19 h 36, la séance du conseil est ajournée et reprend à 19 h 39.

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 22-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

4.3 Achat d'une gratte à neige pour le camion Ford 2017.

Rés # 22-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 22-03-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2208734 à C2208761, L2200006 et P2200065 à P200099)	143 193,88 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	33 563,58 \$
- Frais de déplacement	39,38 \$
TOTAL	176 796,84 \$

Rés # 22-03-04 BUDGET PARTICIPATIF 2022

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inviter les contribuables de la Municipalité de Saint-Siméon, soit toute personne de 18 ans et plus résidant dans la municipalité ou tout propriétaire d'un immeuble (terrain et/ou bâtiment) à voter, d'ici le 15 avril 2022, pour un (1) des quatre (4) projets soumis par le conseil municipal et le comité consultatif de citoyens dans le cadre du « budget participatif ».

- Projet - 1 : Relaxer, contempler et s'amuser
- Projet - 2 : Amélioration de la plage
- Projet - 3 : Parcours de raquette familiale en soirée illuminé dans un décor féérique
- Projet - 4 : Un festival d'été.

Des boîtes pour déposer les bulletins de vote seront installées au Bureau de Poste et à l'Hôtel de ville.

Rés # 22-03-05 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'EMPLOI 2022-2026

Madame Joannie Bouchard se retire de la discussion.

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu d'adopter la politique d'emploi révisée 2022-2026, déposée au préalable aux élus et en séance tenante par madame la directrice générale Sylvie Foster.

Rés # 22-03-06 OFFRE D'EMPLOI POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Suite au poste d'ouvrier de voirie saisonnier laissé vacant à l'été 2021, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offre d'emploi pour occuper le susdit poste. La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 24 mars 2022.

**Rés # 22-03-07 OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA
CHAPELLE ET LE REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX
SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la
rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin
de Port-au-Persil ;

ATTENDU QUE nous avons reçu sept (7) soumissions de la part des entrepreneurs suivants,
soit :

- Fernand Harvey & Fils inc.
- E.J.D. Construction inc.
- Aurel Harvey & Fils inc.
- Simtrex inc.
- Les Constructions St-Gelais
- L4 Construction inc.
- TGC inc. ;

ATTENDU QUE l'entreprise Simtrex inc. a déposé la plus basse soumission ;

EN
CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Tremblay et résolu à l'unanimité des
conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise Simtrex inc. pour les travaux
de réfection de la rue de la Chapelle ainsi que le remplacement de deux (2)
ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, au montant de 1 614 405,28 \$,
taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement
d'emprunt N° 266 par le ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation (MAMH) du Québec.

Rés # 22-03-08 ACHAT D'UNE GRATTE POUR LE DÉNEIGEMENT

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une gratte pour le déneigement pour le camion Ford 2017, modèle HC 9', et d'une bavette de caoutchouc de dix (10) pouces, de « Garage Guy Gauthier », pour la somme de 11 100 \$ (plus taxes). Cette somme sera décaissée du fonds de roulement et remboursable sur cinq (5) ans.

**Rés # 22-03-09 DÉPÔT DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le « rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable » déposée par madame Sylvie Foster, directrice générale, et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 août 2021.

Qu'afin de se conformer aux exigences, le conseil municipal procédera à l'achat et l'installation de compteurs d'eau pour les commerces à faible débit et la dépense sera remboursée par les propriétaires via leur compte de taxes, sur les deux (2) prochaines années.

Que la directrice générale est autorisée à procéder à des demandes de prix pour l'achat et l'installation desdits compteurs d'eau potable.

Rés # 22-03-10 DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Benoit Mathieu, propriétaire du lot 5 729 179 à se brancher, à ses frais, au réseau d'aqueduc de Baie-des-Rochers, dans l'éventualité où un immeuble était construit sur ledit lot.

Rés # 22-03-11 LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Rés # 22-03-12 MANDAT DE 4 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 4 mars 2024, les mandats de mesdames Diane Dufour et Nada Tremblay ainsi que messieurs Serge Bouchard et Michel Kowalew, comme membres de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU), selon les mêmes conditions » et les règlements numéros 17 et 71.

Que lors de l'échéance des prochains mandats, un avis à la population sera lancé pour permettre aux personnes intéressées de siéger sur ledit comité de soumettre leur candidature.

Rés # 22-03-13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 22-01 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 4 mars 2022 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Claude Poulin il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure « 22-01 » aux fins de réputer conforme une clôture d'une hauteur de 2,0 mètres dans la cour avant alors que l'article 10.9-2° du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, portant le numéro 196, stipule que la hauteur maximale d'une clôture dans la cour avant est de 1,5 mètre, sur la propriété sise au 10 chemin des Plateaux (matricule 4997-71-6620 – lot 5 728 591). Le conseil ne voyant pas la nécessité de hausser la hauteur d'une clôture dans ce secteur boisé. De plus, le fait de modifier la hauteur de ladite clôture risquerait de nuire au paysage, ce secteur étant voué au développement domiciliaire.

Rés # 22-03-14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 22-02 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 4

mars 2022 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Alain Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 22-02 » aux fins de réputer conforme l'installation d'une enseigne sur un socle déjà existant en face du 318 rue Saint-Laurent (matricule 5100-29-7324 – lot 5 728 836).

Rés # 22-03-15 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC « L'ESPACE GO-VAN »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de l'entente de partenariat avec « L'Espace Go-Van » (9455-0449 Québec inc.),

Que madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer le contrat dès la délivrance d'un permis d'exploitation de la part de « Camping Québec ».

Rés # 22-03-16 DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION À CAMPING QUÉBEC- DOSSIER # 627829

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que madame la directrice générale et greffière-trésorière Sylvie Foster soit nommée comme représentante pour demander et signer, au nom de la Municipalité de Saint-Siméon, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour « le Camping de la Quatrième-Chute ».

Rés # 22-03-17 DELCOM COMMUNICATION – INTÉGRATION NOUVELLE PAGE « WEB »

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture N° F202418 produite par « l'Agence Marké » en rapport avec le travail effectué par « Delcom Image » en vue d'intégrer la nouvelle page « WEB » sur notre site municipal, au montant de 720 \$ (plus taxes).

Rés # 22-03-18 ÉLABORATION DU DOSSIER D'OPPORTUNITÉ POUR LE PROJET DE LIEN FLUVIAL ENTRE LE BAS-SAINT-LAURENT ET CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT que la Société des traversiers du Québec (STQ) procède actuellement à l'élaboration du dossier d'opportunité pour le projet de lien fluvial entre le Bas-Saint-Laurent et Charlevoix ;

CONSIDÉRANT que la STQ a mandaté la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour documenter nos besoins dans le cadre dudit dossier ;

CONSIDÉRANT que le milieu réclame depuis plus d'une douzaine d'années que le traversier Rivière-du-Loup—Saint-Siméon opère toute l'année, sans interruption

pendant la période hivernale ;

CONSIDÉRANT que le service de traverse inter-rives opérant à l'année ne semble pas réalisable dans un avenir rapproché ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon demande à la Société québécoise des infrastructures (STQ) d'analyser la possibilité de prolonger la saison du service de traverse inter-rives de quelques semaines pendant la période hivernale afin de permettre aux adeptes de sports d'hiver des deux côtés de la rive du fleuve Saint-Laurent de pouvoir profiter de la gamme d'activités hivernales, telles la motoneige, le ski, la glissade etc., ce qui apporterait des retombées économiques pour les deux rives.

Rés # 22-03-19 MODIFICATION DES TARIFS DE LA POLITIQUE DU « CAMP DE JOUR »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter des modifications aux tarifs de la Politique du *Camp de jour*, majorant le coût d'inscription de 10 \$ par enfant, soit :

Tarifs camp de jour	:	pour un (1) enfant	170 \$
		pour le deuxième (2 ^e) enfant	130 \$
		pour le troisième (3 ^e) enfant	95 \$
		pour le quatrième (4 ^e) enfant	35 \$
		à la journée	15 \$
		ces tarifs sont majorés de 25% pour les non-résidents.	
Service de garde	:	pour un (1) enfant	60 \$
		pour le deuxième (2 ^e) enfant	90 \$
		pour le troisième (3 ^e) enfant	115 \$
		pour le quatrième (4 ^e) enfant	140 \$
		à la journée :	
		le matin	3 \$
		le midi	gratuit
		le soir	4 \$.

Rés # 22-03-20 CONCOURS " PRIX DU PATRIMOINE DE CHARLEVOIX 2022 "

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier notre participation au concours « *Prix du patrimoine de Charlevoix 2012* » en s'inscrivant dans les catégories suivantes :

- Conservation et préservation : Travaux de restauration de l'Hôtel de ville.

- SDEDS, aide financière annuelle 14 500 \$
- Camp Arthur Savard course de Drag motoneiges (à ratifier) 200 \$

Rés # 22-03-26 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise de droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

CORRESPONDANCE :

- **PATRIMOINE CANADIEN**
Subvention de 1 680 \$ pour « Canada en fête » pour la « Fête de la Saint-Jean ».
- **RÉGIE DES ALCOOLS DES COURSES ET DES JEUX (RACJ)**
Demande de permis pour un restaurant et terrasse au 318 rue Saint-Laurent.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Plan de gestion des matières résiduelles révisé.
- **MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)**
Réponse suite à la demande de rencontre sur le projet du « Parc national de la Côte-de-Charlevoix ».

Rés # 22-03-27 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 14.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Foster
Maire

Sylvie
Directrice générale